

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 10 juin 2016

INFORMATION MEDIAS

Présentation de l'action de l'Etat en mer

M. René BIDAL, Haut-Commissaire de la République, a assisté, en fin d'après-midi, à une présentation de l'Action de l'Etat en mer, animée par le Commissaire principal Hervé PACAULT, Chef du bureau de l'Action de l'Etat en mer (AEM).

L'action de l'Etat en mer relève, de la responsabilité du Haut-Commissaire de la République, délégué du gouvernement, assisté par le commandant de zone maritime (COMSUP). Ce dernier coordonne à cette mission, sur une surface maritime vaste comme l'Europe, les moyens des différentes administrations et services : forces armées, douanes, affaires maritimes, gendarmerie, etc.

Dans le respect du partage des compétences entre l'Etat et la Polynésie française, l'AEM s'exerce en étroite collaboration avec les services du Pays concernés (DPAM, DRRM, port autonome...). A travers cette organisation, l'Etat assure une multiplicité de missions :

- Souveraineté et protection des intérêts nationaux : surveillance maritime.
- Sauvegarde des personnes et des biens : recherche et sauvetage en mer ; assistance aux biens.
- Protection de l'environnement : lutte contre les pollutions marines.
- Sécurité maritime : police de la navigation, sécurité de certains navires, information nautique.
- Gestion du patrimoine marin et des ressources marines : surveillance et police des pêches maritimes.
- Sûreté maritime et lutte contre les activités illicites par voie de mer.



Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr